

Procès-verbal

Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 5 octobre 2015, 19 h 30
Centre communautaire de Shannon

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Claude Lacroix, M. Mario Lemire, M. Bruno Martel, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au greffe, Mme Diane Brûlé.

307-10-15

Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ).

308-10-15

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) **Adoption de l'ordre du jour**
- 2) **Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2015;
- 3) **Urbanisme**
 - 3.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de septembre 2015;
 - 3.2 Consultation publique et adoption – Demande d'usage conditionnel UC-2015-90015 concernant le lot 4 366 992, situé dans la zone RU-64 – Pour une demande de construction d'un bâtiment 24' X 30' visant à garder des animaux pour usage personnel et pour des fins d'alimentation personnelle et familiale– Prise en considération de la recommandation du CCU;
 - 3.3 Consultation publique et adoption – Second projet – Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage;
 - 3.4 Consultation publique et adoption – Règlement 504 modifiant le Règlement relatif au PIIA (341) afin d'assujettir la zone C-35 aux normes prévues aux articles 9 et 20 ainsi qu'au chapitre 5 dudit règlement;
- 4) **Travaux publics**
 - 4.1 Voirie
 - 4.2 Parcs
 - 4.3 Aqueducs et égouts
- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
 - 5.1 Loisirs
 - 5.1.1 Résolution - Adjudication d'un contrat à Enseigne Ste-Marie pour l'achat et l'installation d'un panneau numérique au Centre communautaire et allocation de crédits budgétaires;

- 5.2 Événements spéciaux;
- 5.2.1 Motion – Félicitations et remerciements au responsable, organisateurs et bénévoles de l'Octoberfest 2015;
- 5.2.2 Motion – Félicitations et remerciements au responsable, organisateurs et bénévoles de l'inauguration de la Maison de la culture Thomas-Guilfoyle;
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
- 6.1 Résolution - Rejet de l'ensemble des soumissions de l'appel d'offres AO15-014, pour l'achat d'un camion autopompe pour le service des Incendies;
- 6.2 Avis de motion – Règlement 498 modifiant le Règlement (414) sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'interdire l'usage de la cigarette électronique à l'intérieur des bâtiments municipaux;
- 6.3 Avis de motion – Règlement 509 modifiant le Règlement sur les limites de vitesse (394);
- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
- 7.1 Gestion des matières résiduelles
- 7.2 Conseil de bassin versant
- 8) **Culture et vie communautaire**
- 8.1 Résolution - Nomination de madame Diane Gagnon et de monsieur Réjean Nadeau à titre de membre du Comité consultatif du Winterfest;
- 8.2 Résolution – Nomination de madame Malinka Vézina à titre de membre du Comité consultatif de la Famille et des Aînés;
- 8.3 Dépôt – Rapport annuel 2014-2015 du Centre de la Famille Valcartier;
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
- 10) **Correspondance – Dépôt de la liste du mois d'octobre 2015**
- 11) **Comptes du mois de septembre 2015 – Dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
- 12.1 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de septembre 2015;
- 12.2 Résolution – Autorisation d'embauche de messieurs Mario Saint-Onge et Dany Langlais à titre de journaliers saisonniers, poste temporaire au service des Travaux publics, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016;
- 12.3 Résolution – Autorisation d'embauche de mesdames Ariane Desrosiers et Jenny O'Hearn à titre de journalières, poste temporaire sur appel, au service des Travaux publics, pour la période hivernale du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016;
- 12.4 Résolution – Autorisation d'embauche, à titre de pompiers volontaires au Service des Incendies, de madame Marie-France Lambert et de messieurs Jany Chauvat, Kevin Lévesque et Jean-Michel Basilico;
- 12.5 Adoption - Politique sur l'affichage (POL-06-2015);
- 13) **Finances et Greffe**
- 13.1 Adoption – Règlement 507 décrétant la création d'une réserve financière pour les dépenses en infrastructure du secteur Courcelette;
- 13.2 Résolution – Approbation des dépenses pour les travaux exécutés dans le cadre de la fermeture des fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow dans le cadre de la subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal »;
- 13.3 Résolution – Autorisation d'emprunt temporaire pour le financement du Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence;
- 13.4 Résolution – Précisions sur l'utilisation des fonds du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;
- 13.5 Avis de présentation – Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018;
- 13.6 Résolution – Autorisation d'extension de délai pour le dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2016-2017-2018;
- 13.7 Avis de motion – Règlement 510 modifiant le Règlement 490 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015;
- 13.8 Dépôt – Rapport financier 2014 modifié et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014
- 14) **Énergie et télécommunications**
- 14.1 Énergie Shannon Power
- 14.2 Shannon Vision
- 15) **Varia et déclarations des conseillers**
- 16) **Période de questions**
- 17) **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

309-10-15

2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2015

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

3. Urbanisme et Environnement

310-10-15

3.1 Rapport des permis et certificats du mois de septembre 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des permis et certificats du mois d'août 2015.

Documents déposés : DOC 310-10-15

311-10-15

3.2 Consultation publique et adoption – Demande d'usage conditionnel UC-2015-90015 concernant le lot 4 366 992, situé dans la zone RU-64 – Pour une demande de construction d'un bâtiment 24' X 30' visant à garder des animaux pour usage personnel et pour des fins d'alimentation personnelle et familiale– Prise en considération de la recommandation du CCU

Consultation

La présente demande est en consultation publique. Monsieur Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique la demande. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

Considérant le *Règlement sur les usages conditionnels* (421) adopté le 5 mars 2012 ;

Considérant le dépôt d'une demande d'usage conditionnel par Madame Virginie Enjalbert et Monsieur Patrick Champagne, propriétaire du lot 4 366 992 du cadastre du Québec ;

Considérant que le secteur visé est localisé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, dans la zone RU-64 ;

Considérant que le lot 4 366 992 du cadastre a une superficie de 10 161,4 m² ;

Considérant que le projet vise à garder des animaux (20 canards, 12 poules, 2 lapins et 2 oies, 1 cheval et 4 chèvres) pour usage personnel et pour des fins d'alimentation personnelle et familiale ;

Considérant que le projet implique la construction d'un bâtiment de ferme d'agrément de 24' x 30' ;

Considérant que la ferme d'agrément constitue un usage complémentaire à un usage résidentiel ;

Considérant que l'article 17 du *Règlement de zonage* (352) concernant la gestion des odeurs émanant des établissements de production animale doit être respecté ;

Considérant que les normes du tableau 9 du *Règlement de zonage* (352) concernant les bâtiments de ferme d'agrément doivent être respectées ;

Considérant que le Comité considère que ce projet de ferme d'agrément est compatible et complémentaire avec le milieu environnant ;

Considérant que le Comité juge que ce projet est conforme aux orientations et aux objectifs établis au plan d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande d'usage conditionnel 2015-90015 telle que déposée conditionnellement au respect des éléments suivants :

- a) Ce projet ne sera en aucun temps assimilé à des activités de nature commerciale et ne doit pas répondre aux critères des activités agricoles au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;
- b) Ce projet ne doit avoir aucun impact négatif sur la qualité de vie des citoyens des secteurs limitrophes ;
- c) Il n'y aura aucun épandage de fumier liquide ou de boues résiduelles quelconques ;
- d) Des mesures nécessaires pour éviter l'érosion du sol, la pollution du sol, de l'air et de l'eau seront prises ;
- e) Les cours d'eau, les lacs, la nappe phréatique, les puits ou sources d'alimentation en eau potable (publics ou privés), les eaux de ruissellement et d'infiltration doivent être protégés adéquatement ;
- f) Les normes provinciales relatives à l'évacuation et au traitement des eaux usées doivent être respectées en tout temps. Les autorisations nécessaires doivent être obtenues auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant ;
- g) Les animaux devront être bien traités et avoir un abri pour se protéger des intempéries.

Considérant qu'un avis public de cette demande a été affiché le 14 septembre 2015 à l'extérieur du complexe municipal, au Centre communautaire de Shannon, sur le site Web de la Municipalité et à l'endroit même de la présente demande, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la consultation publique du 5 octobre 2015, tel que requis par l'article 145.33 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la présente demande d'usage conditionnel 2015-90015 pourvu que les conditions émises par le CCU soient remplies ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

312-10-15

3.3 Consultation publique et adoption – Second projet – Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage

MODIFIÉE
Consultation

Le présent règlement est en consultation publique. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

Considérant le projet de Règlement 503 modifiant le *Règlement de zonage* (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage ;

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 15 juin 2015 ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ont été adoptées dans le premier projet lors de la séance tenue le 6 juillet 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le second projet de Règlement 503 comme s'il était tout au long ré cité et faisant partie intégrante de la présente ;
- 3) Conformément à la Loi, de tenir une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, le mercredi 21 octobre 2015, de 9 h à 19 h ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussiè res, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

313-10-15

3.4 Consultation publique et adoption – Règlement 504 modifiant le Règlement relatif au PIIA (341) afin d'assujettir la zone C-35 aux normes prévues aux articles 9 et 20 ainsi qu'au chapitre 5 dudit règlement

ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 15 juin 2015 ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 504 tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long ré cité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussiè res, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4. Travaux publics

4.1 Voirie

Monsieur le conseiller Stéphane Hamel informe l'audience que le service des Travaux publics a acquis une nacelle de type usagé pour leur permettre d'être plus autonome dans leurs tâches. De plus, en prévision de la période hivernale, le service de Travaux publics a procédé à plusieurs réparations d'accotement.

Concernant la construction du nouveau pont, M. le maire ajoute que le ministère des Transports a déclaré être en avance sur son horaire

4.2 Parcs

Monsieur le conseiller Claude Lacroix expose les raisons de la fermeture des modules de jeux installés dans la cour des écoles Dollard-des-Ormeaux et Alexander-Wolff par la Municipalité. À la demande de spécialistes, pour assurer la sécurité des enfants, des correctifs ont été apportés et les modules de l'école Dollard-des-Ormeaux seront de nouveau accessibles dès cette semaine. Les mêmes correctifs seront apportés à l'école francophone dès la semaine prochaine.

Il ajoute également qu'un employé du service des Travaux publics sera formé pour assurer une supervision adéquate de l'état des modules de jeux dans les parcs-écoles et municipaux.

4.3 Aqueducs et égouts

Monsieur le conseiller Claude Lacroix annonce que le service des Travaux publics procédera à un rinçage en profondeur du réseau d'aqueduc avant la période hivernale.

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

314-10-15

5.1.1 Adjudication d'un contrat à Enseigne Ste-Marie pour l'achat et l'installation d'un panneau numérique au Centre communautaire et allocation de crédits budgétaires

Considérant la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant la Stratégie de communications de la Municipalité ;

Considérant les budgets 2014 et 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'octroyer un contrat à Enseigne Ste-Marie, au montant de 19 950 \$ plus taxes, pour l'achat et l'installation d'un panneau numérique au Centre communautaire ;
- 3) D'accorder les crédits budgétaires nécessaires pour l'adjudication de ce contrat et les approprier à même les surplus accumulés de la Municipalité au 31 décembre 2014 et que, en conséquence, il en autorise la dépense ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Événements spéciaux

315-10-15

5.2.1 Motion – Félicitations et remerciements au responsable, organisateurs et bénévoles de l'inauguration de la Maison de la culture Thomas-Guilfoyle

De la part des membres du conseil municipal, monsieur le maire, Clive Kiley, présente une Motion de félicitations et de remerciements aux responsables de l'événement messieurs les conseillers Claude Lacroix et Mike-James Noonan, aux organisateurs et aux bénévoles de l'organisation de l'inauguration de la Maison de la culture Thomas-Guilfoyle.

316-10-15

5.2.2 Motion – Félicitations et remerciements au responsable, organisateurs et bénévoles de l'Octoberfest 2015

De la part des membres du conseil municipal, monsieur le maire, Clive Kiley, présente une Motion de félicitations et de remerciements au responsable de l'événement, M. le conseiller Stéphane Hamel, aux organisateurs et aux bénévoles de l'Octoberfest 2015.

Monsieur le conseiller Mike-James Noonan était heureux de rappeler l'ouverture officielle de la piscine sur la Base de soutien Valcartier et du programme bien garni qui y est offert. Il souligne également le travail d'une équipe d'une cinquantaine de bénévoles qui prépare la fête de l'Halloween. Tout en ne voulant pas déclarer les surprises, il avertit quand même les visiteurs qu'ils peuvent s'attendre à un trajet plus long que celui de l'an passé.

Mesdames DeGrâce et Belzile ont exposé leurs œuvres lors de l'inauguration de la Maison de la culture, il en profite pour lancer une invitation aux artistes et artisans de la Municipalité à en faire de même.

6. Sécurité publique et Incendies

317-10-15

6.1 Rejet de l'ensemble des soumissions de l'appel d'offres AO15-014, pour l'achat d'un camion autopompe pour le service des Incendies

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-014 publié sur SEAO le 7 août 2015 ;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission et que le prix soumis outrepassé les estimés et le budget prévu pour ce projet ;

ENTREPRISE	Montant (avant taxes)
Techno-Feu inc.	536 498.40 \$

Considérant qu'il y a lieu de réviser les spécifications du devis technique afin de permettre l'atteinte des objectifs budgétaires;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De rejeter toutes les soumissions déposées pour l'achat d'un camion autopompe ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

318-10-15

6.2 Avis de motion – Règlement 498 modifiant le Règlement (414) sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'interdire l'usage de la cigarette électronique à l'intérieur des bâtiments municipaux

AVIS DE
MOTION

Conformément à l'article 445 CMQ, Mme la conseillère Francine Girard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 498 – Règlement modifiant le règlement 414 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'interdire l'usage de la cigarette électronique à l'intérieur des bâtiments municipaux.

319-10-15
AVIS DE
MOTION

6.3 Avis de motion – Règlement 509 modifiant le Règlement sur les limites de vitesse (394

Conformément à l'article 445 CMQ, monsieur le conseiller Stéphane Hamel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 509 – Règlement modifiant le règlement 394 sur les limites de vitesse.

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

7.2 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8. Culture et vie communautaire

320-10-15

8.1 Nomination de madame Diane Gagnon et de monsieur Réjean Nadeau à titre de membre du Comité consultatif du Winterfest

Considérant le *Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest, de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux* adopté le 7 avril 2015 ;

Considérant la démission de monsieur Benoît Lincourt à titre de membre ;

Considérant la recommandation de la présidente du Comité, Mme la conseillère Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De nommer madame Diane Gagnon et monsieur Réjean à titre de membre au sein du Comité consultatif du Winterfest ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Mike-James Noonan fait part d'une augmentation du nombre de membres à la bibliothèque, soit 102 depuis son ouverture, pour un total de 2631. 2530 prêts se sont effectués durant le dernier mois.

321-10-15

8.2 Nomination de madame Malinka Vézina à titre de membre du Comité consultatif de la Famille et des Aînés

Considérant le *Règlement 401 décrétant la création d'un Comité consultatif de la Famille et des Aînés pour l'élaboration d'une politique, d'un plan d'action et de la mise en œuvre du programme PFM-MADA* adopté le 6 décembre 2010 ;

Considérant la recommandation de la présidente du Comité, Mme la conseillère Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De nommer madame Malinka Vézina à titre de membre au sein du CCFA ;

- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

322-10-15

8.3 Dépôt – Rapport annuel 2014-2015 du Centre de la Famille Valcartier

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le *Rapport annuel 2014-2015 du Centre de la Famille Valcartier*.

DOC 322-10-15

9. Enjeux régionaux et métropolitains

M. le maire résume la démarche d'exercice du droit de retrait de certaines fonctions et compétences de la MRC que conseil municipal a manifesté le mois passé et son impact. Il déclare que les membres du conseil municipal considèrent que la MRC procède à des dépenses importantes non justifiées qui explique leur désaccord. Une rencontre est prévue la semaine prochaine pour approfondir les tenants et aboutissants de cette position.

323-10-15

10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois d'octobre 2015

La liste des correspondances reçues durant le mois de septembre 2015 a été déposée et reconnue par le Conseil.

Document déposé : DOC 323-10-15

324-10-15

11. Comptes du mois de septembre 2015 – Dépôt et autorisation de paiement

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 1^{er} octobre 2015 au montant total de 658 562.18 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 324-10-15

12. Organisation administrative

325-10-15

12.1 Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de septembre 2015

Conformément au Règlement no 486, M. le maire fait la lecture et dépose le *Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

Document déposé : DOC 325-10-15

326-10-15

12.2 Autorisation d'embauche de messieurs Mario Saint-Onge et Dany Langlais à titre de journaliers saisonniers, poste temporaire au service des Travaux publics, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016

Considérant la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

Considérant que les travaux de voirie municipale et d'entretien sur le territoire de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers pour la saison hivernale ;

Considérant la recommandation du directeur des Travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'embauche, sous contrat de travail à durée déterminée, de messieurs Mario St-Onge et Dany Langlais comme journaliers saisonniers attirés au service des Travaux publics ;
- 3) D'attribuer un horaire de 40 heures semaine, sur appel, et selon l'horaire établi par le contremaître du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016 ;
- 4) De nommer et d'autoriser lesdits employés à d'agir en tant qu'officiers municipaux dans l'application des règlements municipaux ;
- 5) De rémunérer ces employés conformément à l'échelon salarial établi pour les saisonniers dans la Politique salariale 2015 ;
- 6) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

327-10-15

12.3 Autorisation d'embauche de mesdames Ariane Desrosiers et Jenny O'Hearn à titre de journalières, poste temporaire sur appel, au service des Travaux publics, pour la période hivernale du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016

Considérant la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

Considérant que les travaux de voirie municipale et d'entretien sur le territoire de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers pour la saison hivernale ;

Considérant la recommandation du directeur des Travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'embauche de mesdames Ariane Desrosiers et Jenny O'Hearn à titre de journalières, poste temporaire sur appel au service des Travaux publics, pour la période hivernale du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016 ;
- 3) De rémunérer ces employées conformément à l'échelon salarial établi pour les saisonniers dans la Politique salariale 2015 ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

328-10-15

12.4 Autorisation d'embauche, à titre de pompiers volontaires au Service des Incendies, de madame Marie-France Lambert et de messieurs Jany Chauvat, Kevin Lévesque et Jean-Michel Basilico

Considérant que le Conseil désire atteindre les plus hauts standards d'excellence en matière de sécurité incendie ;

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC ;

Considérant le Règlement sur la sécurité incendie ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser l'embauche de madame Marie-France Lambert et de messieurs Jany Chauvat, Kevin Lévesque et Jean-Michel Basilico, à titre de pompiers volontaires ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

329-10-15
ADOPTION

12.5 Adoption - Politique sur l'affichage (POL-06-2015)

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter la Politique sur l'affichage (POL-06-2015) telle que déposée au Conseil, comme si elle était ici au long récit ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée majoritairement

Document déposé : DOC 329-10-15

13. Finance et Greffe

330-10-15
ADOPTION

13.1 Règlement 507 décrétant la création d'une réserve financière pour les dépenses en infrastructure du secteur Courcelette

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 8 septembre 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 507 décrétant la création d'une réserve financière pour les dépenses en infrastructure du secteur Courcelette, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

331-10-15

13.2 Approbation des dépenses pour les travaux exécutés dans le cadre de la fermeture des fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow dans le cadre de la subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal »

Considérant la subvention octroyée par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'amélioration du réseau routier municipal pour le projet de fermeture de fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés dans le projet de la fermeture des fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow pour un montant subventionné de 34 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- 3) De confirmer la réalisation des travaux conformément aux présentes dépenses attribuées à la fermeture des fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow, lesquels ont été exécutés par le service des Travaux publics de la Municipalité ;
- 4) De confirmer la constitution du dossier de vérification desdits travaux ;
- 5) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Documents déposés : DOC 331-10-15

332-09-15

13.3 Autorisation d'emprunt temporaire pour le financement du Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence

Considérant l'adoption du Règlement 408 *Règlement pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17 millions en conséquence* le 3 mai 2011 ;

Considérant l'approbation du Règlement numéro 408 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 mai 2015;

Considérant l'article 1093 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'emprunter temporairement au Centre de service de la Caisse Desjardins du Piémont Laurentien de Val Bélair, une somme n'excédant pas celle prévue au Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17 millions en conséquence ;
- 3) De payer les fournisseurs et les sous-traitants ayant obtenu les contrats relatifs à ce règlement à partir des sommes empruntées ;
- 4) De rembourser cet emprunt temporaire lors de l'obtention définitive de l'emprunt ;
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

333-10-15

13.4 Précisions sur l'utilisation des fonds du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

Considérant la problématique esthétique de manganèse dans l'eau potable de la Municipalité ;

Considérant la volonté du conseil municipal de corriger cette problématique ;

Considérant la demande d'aide financière de la Municipalité dans le programme PRIMEAU et portant le numéro de projet 514318 ;

Considérant les modalités du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;

Considérant la programmation déposée par la Municipalité en février 2015 dans le Programme TECQ 2014-2018 ;

Tenant compte des négociations en cours avec le gouvernement fédéral concernant l'approvisionnement en eau potable de la Base de soutien Valcartier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrant ;
- 2) De retirer la demande d'aide financière de la Municipalité dans le programme PRIMEAU et portant le numéro de projet 514318 ;
- 3) De corriger la problématique du manganèse dans l'eau potable d'ici le 31 décembre 2018 et de financer ce projet par ses propres moyens ;
- 4) De mettre en place un programme de suivi de l'eau potable ;
- 5) De demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'approuver la programmation déposée par la Municipalité en février 2015 dans le Programme TECQ 2014-2018 ;

- 6) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

334-10-15

13.5 Avis de présentation – Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par Mme la conseillère Francine Girard qu'elle proposera pour adoption lors de la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

335-10-15

13.6 Autorisation d'extension de délai pour le dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2016-2017-2018

Considérant les articles 70 et 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, L.R.Q., c. F-2.1;

Considérant que *Groupe Altus*, responsable de l'évaluation foncière de la Ville, n'a pu déposer le nouveau rôle d'évaluation (2016-2017-2018) dans les délais;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser une extension du délai pour le dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2016-2017-2018, au 15 octobre 2015 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

336-10-15

13.7 Avis de motion – Règlement 510 modifiant le Règlement 490 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015

AVIS DE
MOTION

Conformément à l'article 445 CMQ, Mme la conseillère Francine Girard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 510 – Règlement modifiant le règlement 490 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015.

337-10-15

13.8 Dépôt – Rapport financier 2014 modifié et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014

Conformément aux articles 176 et 176.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le *Rapport financier 2014 modifié et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014* de la Municipalité.

Document déposé : DOC 337-10-15

14. Énergie et télécommunications

14.1 Énergie Shannon Power

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

14.2 Shannon Vision

Monsieur le conseiller Claude Lacroix rappelle que les employés de Shannon Vision ont maintenant aménagé leur bureau à l'Hôtel de Ville. Il prévoit que d'ici deux mois les nouveaux services seront en place et à prix modique.

15. Varia et déclarations des conseillers

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

338-10-15

16. Période de questions

À 20h18, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20h27.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

339-10-15

17. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20h27.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.¹

**Clive Kiley,
Maire**

**Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.